taines travaillaient, pour nous servir de l'expression consacrée par l'Eglise, à *la vigne du Seigneur*, et qui ne pouvaient suffire à l'ouvrage.

Nous pouvons dire que les jésuites ne sont nullement embarrassés; ils savent où porter leurs pas, et ils n'ont pas peur de demeurer les bras croisés. Les plus embarrasés sont d'abord les familles qui s'adressent à eux pour la direction de leur conscience et l'éducation de leurs enfants, et puis, et plus que tous, nos gouvernants, qui s'aperçoivent que leurs décrets du 29 mars, loin de consolider le ministère, l'ébranlent sur ses bases, déjà si peu solides, et précipitent sa chute.

Il ne faudrait pas croire toutes les affirmations de la presse opportuniste. Elle disait, l'autre jour, que *quelques jésuites français* avaient tenté de rentrer à Fribourg et que le gouvernement fédéral, ayant eu vent de leur arrivée, les avait prévenus d'avoir à quitter le territoire helvétique. Le fait est entièrement controuvé. Depuis 1848, *trois* pères de la Compagnie de Jésus résidaient à Fribourg, l'un en qualité de chapelain des Ursulines, les deux autres comme théologiens de l'évêque de Lausanne. Ceux-ci vivaient sous le toit épiscopal. Mgr Marilley ayant donné sa démission, il était naturel qu'ils le suivissent dans sa retraite, et c'est ce qu'ils ont fait. Il y a loin de là à une expulsion gouvernementale. Ajoutons que ces *trois* religieux étaient *Suisses* de nationalité et qu'ils n'ont jamais habité la France. Mais qu'importe à la presse démocratique ? Pourvu qu'elle mette en pratique le conseil de Voltaire : *Mentez, mentez*, etc., cela lui suffit.

L'ÉPURATION DE LA TERRITORIALE

Le ministre de la guerre a essayé de justifier dans une note communiquée à l'Agence Havas et reproduite, naturellement, avec le plus admirable ensemble par toute la presse officieuse, la mesure qu'il a prise contre une quarantaine de lieutenants-colonels de l'armée territoriale. A en croire le général Farre, la plupart de ces officiers supérieurs ne pouvaient inspirer aucune confiance à leurs soldats, parce qu'ils n'avaient ni connaissance ni expérience militaires. Ils avaient été choisis uniquement pour des considérations politiques à l'époque où, sous l'influence d'une Assemblée nationale réactionnaire — qui n'en a pas moins fait la République — les monarchistes, et en général les partisans des anciens régimes, étaient tout-puissants.

Qui n'eût pensé, en entendant le ministre de la guerre, qui doit connaître son personnel, argumenter de la sorte, que le plus grand nombre des officiers de la territoriale étaient quelque chose comme les officiers de l'ancienne garde nationale, des bourgeois qui n'avaient jamais brûlé une cartouche, des pékins qui n'avaient jamais vu le feu et qui s'étaient, à grand peine, initiés aux éléments du métier des armes, en faisant l'exercice dans leur salon sous les ordres d'un vieux sergent retraité ?

Quelle a donc été notre surprise quand plusieurs journaux ont publié les états de service de quelques-uns de ces officiers généraux! Voici, par exemple, M. de Montvaillant qui, sorti de Saint-Cyr, a fait les campagnes d'Afrique, d'Italie et de France, qui a été blessé deux fois et qui a gagné successivement sur le champ de bataille la croix de chevalier, puis la croix d'officier de la Légion d'honneur. Il en est de même de MM. de Rainvillers, de Pins, de Piolenc, de bien d'autres encore, tous élèves de l'Ecole militaire, tous ayant guerroyé contre les Russes, contre les Autrichiens, contre les Prussiens enfin, et ayant gagné leurs grades et leurs décorations à la pointe de l'épée.

Certes, nous ne doutons pas que les successeurs qu'on leur a donnés ne soient aussi fort méritants; les vaillants officiers ne manquent pas, grâce à Dieu, dans l'armée française. Mais nous doutons qu'ils aient plus de titres à la confiance de leurs soldats que ceux que nous venons de nommer. Nous doutons qu'ils aient plus d'expérience militaire, plus de patriotisme, plus de bravoure que ce marquis de Montebello, qui, après avoir fait toutes les campagnes du second Empire, fut nommé officier de la Légion d'honneur, en 1870, par le général Trochu, avec cette mention: « A pris part à tous les combats livrés sous Paris. » Ce descendant du maréchal Lannes, ce marquis ne s'est-il donc point battu pour la République, que le ministre de la guerre croie devoir aujourd'hui le révoquer et lui ôter le commandement du 41e régiment de l'armée territoriale ?

Le général Farre a donné à entendre que ces officiers généraux avaient été investis de leur commandement pour des raisons politiques. C'est leur destitution et non leur nomination qui doit être attribuée à la politique. Si l'on avait eu à leur reprocher quelque infraction à la discipline, quelque manquement à leur devoir professionnel ; si l'on avait pu les convaincre de négligence, d'inexpérience, d'ignorance, on l'aurait dit bien haut, on l'aurait constaté avec satisfaction dans les arrêtés qui les révoquent. Non ! Ils sont tout simplement les victimes de la campagne d'épuration que tous nos ministres ont entreprise tour à tour et menée avec un si brillant succès, tantôt contre l'administration, tantôt contre la magistrature, maintenant contre l'armée, semant partout le trouble, la désaffection, et, ce qui est plus grave au point de vue des intérêts du pays, la désorganisation.

On enlève tout d'un coup à nos régiments de la territoriale des chefs auxquels ils ont coutume d'obéir, qui connaissent depuis plusieurs années les officiers et les soldats placés sous leurs ordres; et l'on ne songe pas au désarroi qui se produirait si, — ce qu'à Dieu ne plaise ! — au moment même où s'opèrent ces changements et où les troupes reçoivent des chefs nouveaux, la France menacée était obligée de faire tête à l'ennemi. On se hâterait sans doute de rappeler ces colonels réactionnaires ; car, s'il ne sont plus dignes de commander quand nous sommes en paix, quand le danger est loin, ils sont toujours assez bons, au jour du péril, pour aller se faire tuer.

LE mouvement diplomatique

A propos du grand mouvement diplomatique tant de fois annoncé, et qui doit porter sur les ambassadeurs, on sait que certains journaux officieux donnent comme certain le déplacement de M. Fournier ambassadeur à Constantinople.

Ce qu'il y a de vrai dans cette nouvelle, le voici :

D'un côté, les gambettistes exigent absolument le poste d'ambassadeur à Constantinople pour M. Challemel-Lacour ;

D'autre part, le président de la République et M. de Freycinet repoussent de toutes leurs forces cette nomination.

Ajoutons que M. Fournier, hier, dans l'entrevue qu'il a eue avec le ministre des affaires étrangères lui a déclaré formellement qu'il retournerait à son poste, à Constantinople, ou bien qu'il quitterait la carrière diplomatique.

—

Puisque nous sommes au quai d'Orsay, disons que, dans les directions aussi bien que dans le cabinet du ministre, l'on ignore absolument où a pu prendre naissance la nouvelle de l'envoi de M. John Lemoinne à Bruxelles.

On s'accorde à dire que c'est un ballon d'essai lancé par les journaux radicaux pour récompenser le nouveau sénateur inamovible de sa prêtrophobie.

TENTATIVE D'EMPOISONNEMENT SUR LE TZAR

On télégraphie de St-Pétersbourg :

Hier soir, au moment où le tzar allait se mettre à table, un des mets qui lui étaient destinés a été reconnu empoisonné. Le poison, analysé par des chimistes experts, était de l'arsenic, qui a été introduit, on ne peut se rendre compte de quelle façon, dans un morceau de viande de la cuisine impériale.

Le tzar ignore encore cet incident, qui lui sera caché aussi longtemps que l'on pourra, tellement on craint l'effet que pourrait produire, sur sa santé, cette nouvelle tentative de ses ennemis.

Tous les cuisiniers et les moindres marmitons ont été interrogés ; mais les recherches les plus minutieuses n'ont abouti à aucune découverte.

Cette nouvelle tentative contre le tzar coïncide avec les proclamations mystérieuses collées de nouveau, ces jours-ci, sur les murs de Saint-Pétersbourg, et dans lesquelles il est dit que bientôt un fait important va changer la face des choses en Russie et faire entrer la révolution dans une phase décisive.

Les visites domiciliaires sont remises en vigueur depuis deux jours. Il n'est pas un habitant qui puisse y échapper; des arrestations nombreuses ont déjà été opérées dans plusieurs quartiers.

Un héros américain

On n'a pas oublié le terrible combat naval qui eut lieu le 8 octobre dernier sur la côte du Pacifique entre *le Huascar*, petit cuirassé de la marine du Pérou, et deux gros cuirassés de la marine chilienne, *le Blanco Encolada* et *l'Amirante Cochrane*.

Pris entre deux feux, le *Huascar*, qui était commandé par l'amiral Grau et qui n'avait que cent cinquante hommes à bord, se défendit vaillamment. Malheureusement, dès le début de l'action un obus troua la tourelle du navire et coupa en deux l'amiral. Le lieutenant Ferré lui succéda comme commandant et fut tué à son tour. Le lieutenant en second, M. Meliton Carbajal, venait à peine de le remplacer, quand un obus perça de nouveau la tourelle, et, éclatant, le blessa grièvement à la tête, à la poitrine et aux jambes. Deux autres officiers, prirent successivement le commandement et furent successivement tués. Le pont était encombré de cadavres ; les officiers étaient tous morts ou blessés, mais le combat n'en continuait pas moins. Ce n'est que lorsqu'il n'y eut plus un homme valide à bord, que les Chiliens purent se rendre maîtres du navire qu'ils capturèrent, en emmenant tous les blessés prisonniers.

Le seul officier survivant de ce combat héroïque est le lieutenant Meliton Carbajal, nommé depuis capitaine de frégate. Le front et les yeux criblés d'éclats d'obus, la poitrine labourée, la jambe trouée, laissé pour mort et parmi les morts, il a eu la chance inespérée de survivre à tous ses camarades tombés avant lui ou après lui. Fait prisonnier par les Chiliens, il a été récemment échangé contre le commandant du *Rimac*, dont les Péruviens s'étaient emparés et il est arrivé ces jours-ci à Paris, où il vient pour la première fois, attiré, non par la curiosité, mais par la nécessité impérieuse de se soigner avant de reprendre la campagne.

Informé de sa présence, nous avons tenu à être des premiers à rendre visite au capitaine Meliton Carbajal et nous avons eu l'honneur d'être reçu par lui hier matin.

Notre première impression en le voyant, a été une profonde surprise. Au lieu du vieux loup de mer que nous nous attendions à rencontrer, nous nous sommes trouvé en face d'un jeune homme de trente-trois ans à peine, à la figure ouverte, expressive, au teint coloré, à la moustache noire, aux manières aimables, parlant de tout — sauf de lui-même — avec une bonhomie charmante.

Echappé comme par miracle à la mort qui a frappé tous ses compagnons, il porte encore les traces visibles des nombreuses blessures qu'il a reçues. Le front et le crâne sont tachetés de mille points noirs, creusés par la mitraille, et l'œil droit enveloppé comme d'un nuage et momentanément paralysé.

C'est pour se soumettre à une grave opération que lui ont conseillée les médecins, que le capitaine Carbajal s'est décidé à faire le voyage de Paris. Si cette opération réussit et s'il recouvre la vue, il retournera immédiatement prendre du service au Pérou.

Né à Lima en 1847, le capitaine Carbajal compte de nombreux et glorieux états de service. Il a fait en 1864 la campagne contre les Espagnols. En 1866, il assistait, en qualité de lieutenant, à bord de la canonnière *Jumbes*, au combat du *Callao*. En 1868, il fut chargé de l'exploration du fleuve des Amazones et traversa le premier le redoutable passage des pongos de Manseriche et Aguirre qui n'ont pas été franchis depuis. Ses rapports ont été publiés par la Société de géographie de Londres. Successivement directeur de l'Ecole navale, puis chef de la section de marine au département de la guerre, il fut nommé au commencement des hostilités chef d'état major de la première division de la flotte sous les ordres de l'amiral Grau et c'est en cette qualité qu'il a fait la campagne.

La belle défense du *Huascar* lui a fait un nom qui restera légendaire dans l'histoire de la marine du Pérou. (*Figaro*).

Famine en Orient

Voici la lettre vraiment navrante que Mgr Dauphin, directeur de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, vient de recevoir de Mgr Cluzel, délégué apostolique de la Perse.

« Téhéran, 8 mars 1880.

» Monseigneur,

» Vous connaissez sans doute la cruelle famine qui désole en ce moment les provinces septentrionales de la Perse et tous les pays limitrophes qui font partie de la Turquie : l'Arménie, le Kurdistan, la Mésopotamie, etc. Qu'il me suffise de vous dire que cette terrible famine a déjà fait de très nombreuses victimes et qu'elle en fera de bien plus nombreuses encore dans quelque temps. On ne trouve rien ou presque rien pour s'alimenter, et le peu qu'on y trouve est à des prix excessifs et ne suffit pas pour soutenir la vie : on souffre, on languit, on tombe malade et on meurt.

» C'est ainsi qu'ont péri déjà et que périssent chaque jour beaucoup de malheureux, surtout parmi ces nuées de Nestoriens, qui, à l'automne dernier, descendirent de leurs montagnes du Kurdistan Ottoman pour se réfugier en Perse, auprès de leurs corationaux.

» En temps ordinaire, ils auraient trouvé le refuge qu'ils cherchaient et ne seraient pas morts de faim, car nos Chaldéens de Perse, quoique pauvres, sont charitables et hospitaliers; ils partagent volontiers avec de plus pauvres qu'eux leur morceau de pain, quand ils en ont. Mais comment donner aux autres quand on n'a rien pour soi et qu'on meurt soi-même de faim?

» Aussi ces malheureux montagnards, abandonnés ou repoussés au milieu d'un hiver des plus rigoureux et sans la moindre subsistance, ont déjà disparu sous terre en grand nombre. Ceux qui survivent, fort nombreux encore, se traînent péniblement d'un village à l'autre, cherchant un secours qu'ils ne trouvent nulle part, tombant sur les chemins, dans un champ, au pied d'un mur, où ils rendent le dernier soupir et où leurs pauvres cadavres restent, jusqu'à ce qu'on aille les prendre pour leur donner la sépulture.

» Cette famine est générale; elle atteint tout le monde, excepté ces riches seigneurs musulmans qui ont des entrepôts pleins de blé et d'autres denrées alimentaires qu'ils ne cèdent qu'à des prix décuples, inabordables à la masse des consommateurs. Mais elle sévit plus particulièrement sur les chrétiens, sur les catholiques surtout, qui sont parmi les plus pauvres.

» C'est à Ourmiah et à Salmas que se trouvent réunis, par moitié environ, tous les chrétiens de Perse, beaucoup d'Arméniens et de Chaldéens; c'est là aussi que nous avons nos principaux établissements et le plus grand nombre de nos catholiques, la joie et l'avenir de notre Mission. Or, ce sont précisément ces deux localités de la Perse qui souffrent le plus du terrible fléau. Jugez par là, Monseigneur, de la détresse de notre situation.

» A Ourmiah surtout, nos établissements sont, depuis le matin jusqu'au soir, assiégés, par quatre ou cinq cents malheureux, hommes, femmes et enfants, qui crient miséricorde, lèvent les mains au ciel et implorent un peu de pain pour apaiser la faim qui les dévore. Je ne parle pas de tous ceux qui ne peuvent pas ou qui n'osent pas venir et qui sont encore plus dignes de pitié.

» Que faire avec nos petites ressources pour répondre à des besoins si nombreux et si pressants ? Hélas ! sa la bonne Providence ne nous envoie pas quelques secours extraordinaires, nous serons réduits à souffrir nous-mêmes et à voir souffrir et mourir tous ces pauvres malheureux sans pouvoir leur donner aucun secours.

» A côté de nous, et c'est un douloureux contraste, les missionnaires protestants, qui en tout temps disposent de ressources considérables, reçoivent à l'occasion de la famine des subsides extraordinaires. Ils peuvent donc faire d'abondantes distributions de nourriture; mais les chrétiens qui ne sont pas des leurs, les catholiques par conséquent, ne participent pas à ces largesses ; il faudrait apostasier pour mériter leur compassion.

» Voilà notre situation, Monseigneur, et elle empire chaque jour ; j'en ai le cœur brisé.

» Votre Œuvre, c'est-à-dire la charité de la France, y peut-elle quelque chose? Je le demande à Dieu et je l'espère.

» Veuillez agréer, etc., etc.

» Augustin CLUZEL.

» Archevêque d'Héraclée, délégué apostolique de Perse.

Prière d'adresser les offrandes à **Mgr Dauphin**, *Directeur de l'Œuvre des Ecoles d'Orient*, **12, rue du Regard, Paris.**

LETTRE DE PARIS

(*de notre correspondant particulier*)

Paris, 17 avril 1880.

Tous les journaux républicains, sauf les *Débats*, le *Siècle* et la *République française* que leur grandeur attache au rivage, disent leur mot au sujet du renouvellement anticipé de la Chambre. L'aventure sourit à tous et ils ont déjà trouvé le moyen de se passer de l'assentiment du Président de la République aussi bien que de celle du Sénat. Voici le procédé:

La Chambre ayant voté quatre budgets, a virtuellement épuisé son mandat, et elle peut par simple résolution décider qu'elle se séparera après avoir voté le budget de 1881, le tarif douanier et une loi électorale. En agissant ainsi, elle ne ferait que se conformer au précédent du premier renouvellement du Sénat qui a été décidé bien que les sénateurs dont les pouvoirs expiraient n'eussent pas siégé pendant trois ans, par ce seul motif qu'ils avaient voté trois budgets.

Le caractère fantaisiste de cette interprétation saute aux yeux. En effet, le budget de 1881 pouvant être voté avant le 1er juillet prochain, rien n'empêcherait, puisque ce serait le quatrième budget adopté par la Chambre, que celle-ci fût aussitôt renouvelée, et pourtant elle n'aurait pas encore siégé trois ans.

D'autre part, si la Chambre refusait le budget de 1881 et qu'elle perpétuât son refus, elle aurait donc le droit de siéger non seulement quatre ans, mais cinq, mais six, sous le prétexte qu'elle n'aurait voté que trois budgets. L'argument tourne, comme vous le voyez à l'absurde, et cependant tout indique que c'est l'absurde qui prévaudra. Nécessité fait loi, et comme je l'écrivais hier, M. Gambetta et ses amis n'ont pas l'option. Il leur faut absolument en appeler au suffrage universel d'ici à huit mois, sous peine de voir périr leur influence et leur suprématie politique. Aussi convient-il de se préparer dès à présent et les conservateurs feront bien de songer dès maintenant au programme et j'ajouterai au choix de leurs candidats. C'est la meilleure réponse à faire aux combinaisons machiavéliques de l'opportunisme.

La *République française* continue à se défendre elle et son groupe, des accusations contenues dans le discours de M. Clémenceau. Il faut qu'elle se sente bien atteinte, car son article de ce matin est le quatrième qu'elle consacre à sa plaidoierie. Aujourd'hui, elle émet, pour repousser la séparation de l'Eglise et de l'Etat, réclamée par les radicaux, cette curieuse théorie : « La séparation de l'Eglise et de l'Etat est un fait accompli, il n'y a plus entre l'Etat et l'Eglise que des lois de police. »

En conséquence, si l'on dénonçait le Concordat, si l'on proclamait la séparation que demandent M. Clémenceau et ses amis, ce serait la liberté illimitée de l'Eglise et l'abandon par l'Etat de son droit de surveillance et de police. La feuille de la rue de la Chaussée d'Antin s'attache à démontrer que l'Eglise gagnerait seule à cette soumission au droit commun, et elle conclut en déclarant que si cette hypothèse se réalisait, l'Etat, pour ne pas être à la merci du catholicisme, devrait faire une loi de police. Or, le Concordat n'est pas autre chose. Pourquoi donc l'abandonner, s'il vous arme suffisamment? Et, s'il ne vous arme pas suffisamment, pourquoi parler de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, c'est-à-dire de la mesure chimérique qui vous désarmerait tout à fait? »

L'argument est spécieux, mais il est à croire que la *Justice*, le *Mot d'Ordre* et le *Réveil social* ne le laisseront pas sans réponse. En attendant, M. Germain Casse est venu hier à la rescousse du discours de M. Clémenceau, en rendant compte de son mandat à ses électeurs. Comme le député de Montmartre, l'élu du 4e arrondissement a rendu l'opportunisme responsable de l'avortement des programmes radicaux.

Tel n'est pas, cependant, l'avis du *Journal des Débats* qui, s'escrimant de son côté contre M. Clémenceau et les autres organes du radicalisme, prétend que le plus grand nombre des 363 ne s'étant pas associé aux revendications contenues dans les programmes intransigeants, ne saurait être rendu responsable de leur avortement.

« S'il y a eu contrat, écrit à ce sujet M. Francis Charmes, entre la Chambre et le pays, les termes du contrat sont écrits dans les polémiques du 16 mai et dans le manifeste posthume de M. Thiers. Pour notre compte, nous y resterons fidèles. Nous nous sommes demandé parfois si le mouvement naturel des choses politiques ne nous éloignait pas un peu des engagements que nous avions pris alors, les seuls que le suffrage universel ait sanctionnés jusqu'à ce jour. MM. Clémenceau et Maret nous rassurent, nous les en remercions. »

Le coup est raide, mais c'était bien le moins que pussent faire les *Debats* pour l'opportunisme qui comble sa rédaction.

M. Léon Say et M. John Lemoinne, si l'on s'en rapporte à M Clémenceau, ne sont pas les seuls des patrons ou des écrivains du grand journal de la rue des Prêtres auquel M. de Freycinet ouvre la carrière diplomatique en envoyant en qualité d'ambassadeurs, le premier à Londres, le second à Bruxelles ; M. le comte de Montebello, cousin de M. Léon Say, serait, en outre, nommé à La Haye, en remplacement de M. Tiby des *Débats*, qui prendrait la succession de M. Fournier à Constantinople.

Je ne mentionnerai que pour mémoire la réunion des étudiants qui a eu lieu hier soir, à la salle de la rue d'Arras, pour examiner la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, réunion qui n'a abouti, comme ses devancières, qu'à un tumulte indescriptible.

Pendant la semaine qui finit aujourd'hui, la Bourse a fait preuve de beaucoup de prudence, en s'abstenant de l'exagération de la hausse, qui pouvait avoir des conséquences fâcheuses à cause de l'entraînement de la spéculation. La hausse a donc subi un temps d'arrêt, puisque le 5 0/0 qui se tenait lundi à 119,55, finit aujourd'hui à 119,17.

Cette accalmie s'explique par des réalisations de bénéfices beaucoup plus que par les déclassements de titres et par la diminution de l'encaisse métallique de la banque invoqués par certains organes financiers pour expliquer la situation. Dans tous les cas, l'argent reste abondant, et si à la liquidation de quinzaine le prix des reports a été un peu tendu, c'est là un fait spécial à quelques valeurs, qui n'a pas réagi sur l'ensemble des opérations.

Le bilan de la Banque de France accuse une diminution de l'encaisse de 16,195,067 fr. 50 c. pour l'or et de 68,493,256 fr. 11 c. pour l'argent; par contre le portefeuille a augmenté de 7,699,000 fr. La circulation des billets s'est accrue de 41,684,000 fr. et le compte du Trésor de 8,102,000 fr. Les comptes courants des particuliers ont perdu 46,129,000 fr. Les bénéfices de la huitaine s'élèvent à 437,000 fr.

Les cours ont repris, aujourd'hui, avec une grande fermeté.

On assure dans le monde financier qu'une interpellation était déjà préparée à l'intention du ministre de la guerre, pour savoir de lui quels sont les motifs réels de son récent ukase contre les officiers supérieurs de l'armée territoriale. Les raisons données dans la note qui a été communiquée récemment aux journaux sont jugées tout à fait insuffisantes. Il faut, dit-on, dans les couloirs parlementaires, que tout le monde combatte à visage découvert. Ce sera le prince Léon qui déposera cette demande d'interpellation aussitôt après la reprise des travaux de la Chambre.

La commission du budget a examiné, aujourd'hui, divers crédits supplémentaires concernant l'instruction publique. Elle a ajourné ses votes sur un crédit de 42,000 fr. relative à l'instruction primaire et qu'elle considère comme contraire à la loi de 1870. Elle a agi de même pour d'autres crédits applicables à l'achat d'une bibliothèque pédagogique, à des missions scientifiques, à l'inspection générale et au Conseil supérieur de l'instruction publique.

M. Baudry-d'Asson a été le lion de la journée dans le monde du sport. Le courageux député de la droite avait parié 10.000 francs qu'il sauterait en dix minutes cent barrières fixes hautes de 80 centimètres et placées de trois mètres en trois mètres en se réservant le droit d'en faire tomber vingt. Cinquante barrières avaient été disposées sur tout le pourtour de la piste du Palais de l'Industrie. M. Baudry-d'Asson monté sur un cheval qu'il avait amené a fait deux fois le tour en neuf minutes et quelques secondes et a ainsi gagné son pari. Les applaudissements ont été unanimes.

Le *Temps* confirme, ce soir la nomination de M. Léon Say à l'ambassade de Londres, celle de M. Duchâtel, à Vienne, et celle de M. John Lemoinne à Bruxelles. La chose aurait été arrêtée et signée dans le Conseil des ministres tenu ce matin. On aurait été tellement pressé de nommer M. John Lemoinne, qu'on l'aurait fait avant même de pressentir le Gouvernement belge, ce qui est loin d'être correct, au point de vue des usages diplomatiques.

Je vous signale un manifeste du Conseil fédéral ouvrier de Marseille qui a été transmis télégraphiquement, ici, et que vous trouverez dans les feuilles du soir. Devant les termes de ce manifeste, qui est tout un cathéchisme socialiste, les programmes de MM. Gambetta et Clémenceau et même de M. Henri Maret, ne sont plus qu'une œuvre de réaction absolument démodée. Lisez, je vous en prie, ce factum qui nous renseigne assez bien sur le dernier mot des jolies réformes que la démagogie nous prépare,

Et le Conseil d'Etat avait cru faire beaucoup, jeudi, en décidant qu'on ne dirait plus «Monseigneur» mais «Monsieur » à chacun de nos évêques. Qu'est-ce que cela peut bien faire aux socialistes de Marseille ? On supprime l'Evêque lui-même; c'est bien préférable.

INFORMATIONS

M. Jules Ferry aurait proposé au conseil des ministres d'hier matin, de réduire et même de supprimer le traitement des membres du clergé qui se montrent hostiles au Gouvernement.

—

La police fait surveiller activement différents sujets étrangers qui tiennent près du boulevard de Strasbourg, des réunions dans le genre de celles qui viennent de motiver l'expulsion de 19 socialistes allemands.

—

On affirmait hier qu'un sénateur légitimiste avait reçu une lettre du comte de Chambord relative aux décrets du 29 mars.

Cette lettre a été lue dans le groupe des sénateurs de l'extrême-droite, mais il est très-probable qu'elle ne sera pas livrée à la publicité.

—

On parlait beaucoup hier matin d'une entrevue qui a eu lieu hier entre M. Gambetta et M. Clémenceau.

—

Une dépêche du ministre de la marine vient de supprimer à bord du vaisseau l'*Austerlitz*, école des mousses en rade de Brest, les punitions corporelles.

—

Le préfet du Morbihan, pour bien montrer son zèle révolutionnaire, a imaginé de réduire ou de supprimer le traitement de cent cinquante vicaires inscrits aux budgets municipaux. La plupart des communes atteintes par cette mesure arbitraire ont énergiquement protesté. Prié de suivre cette affaire, M. Audren de Kerdrel, l'honorable sénateur de droite, vient d'écrire à ce sujet une lettre très-énergique que publie le *Petit Breton*.

Bulletin Economique

Le commerce extérieur de la France. — Le *Journal officiel* publie l'état du commerce de la France pendant les trois premiers mois de l'année 1880.

Les importations se sont élevées, du 1er janvier au 31 mars, à 1,134,029,000 fr., et les exportations à 752,217,000 fr.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Importations :	*1880*	*1879*
Objets d'alimentation,	450,248,000	400,994,000
Produits naturels et matières nécessaires à l'industrie,	525,015,000	568,484,000
Objets fabriqués,	108,239,000	108,838,000
Autres marchandises,	50,524,000	43,271,000
Total	1,134,026,000	1,121,558,000
Exportations :		
Objets fabriqués,	408,000,000	406,249,000
Produits naturels, objets d'alimentation et matières nécessaires à l'industrie,	304,688,000	291,466,000
Autres marchandises,	39,529,000	42,514,000
Total	751,217,000	740,229,000

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

LA REVUE DES TERRITORIAUX. — Ainsi que nous l'avons annoncé, vendredi, à trois heures, a eu lieu, sur le Champ de Mars, la revue par M. le général Lefebvre, des hommes des classes de 1868 et 1869 appelés sous les drapeaux, pour une période d'exercices de 13 jours.

Dès deux heures et demie, les territoriaux du 43e de ligne, de l'artillerie, du train des équipages, des chasseurs à cheval, etc., étaient rangés sous le commandement des généraux Lardeur et Gutny. — A trois heures, M. le général Lefebvre, accompagné du général de division Hartung et de son état-major, débouchait par le square du Ramponeau. Un peloton de chasseurs à cheval fermait la marche.

La revue a été rapide. Le général a passé sur le front des troupes rangées en bataille, puis il s'est placé en face de la citadelle et le défilé a eu lieu au son de la *Marseillaise*, jouée par les musiques du 43e de ligne et du 19e chasseurs.

On a beaucoup remarqué l'attitude correcte des territoriaux qui marchaient en ligne selon toutes les règles de l'art. Il y avait bien, par ci par là, quelques gros ventres qui rompaient l'alignement mathématique, mais les coudes se touchaient, le pas était régulier et les mouvements de conversion étaient accomplis avec une correction remarquable.

En somme, nos territoriaux ont fait excellente figure et ont obtenu un vif succès de curiosité après la revue, durant le parcours de l'Esplanade à leur casernement.

Nous croyons savoir que M. le général Lefebvre a chaleureusement félicité les officiers de la brillante tenue de leurs hommes, ainsi que de l'esprit de discipline dont ils ont fait preuve pendant cette période d'instruction.

—

M. le sénateur-maire de Lille vient d'adresser la lettre suivante à M. Paeile en réponse à celle que nous avons publiée hier.

Monsieur,

Si une destitution n'eût pas dû vous enlever tout droit à la pension, je n'eusse certes point hésité un seul instant à vous l'infliger après vous avoir vu, le 7 de ce mois, en dépit de votre caractère de fonctionnaire municipal et de mes instructions antérieures, prendre part publiquement à une manifestation hostile au gouvernement.

Votre lettre du 16 avril, à laquelle les considérants de mon arrêté du 15 ont pris soin de répondre d'avance, m'ôte désormais tout scrupule à cet égard. J'ai donc l'honneur de vous adresser copie de mon arrêté en date de ce jour, par lequel je vous destitue. Il vous enlève (et c'est vous qui l'aurez voulu) le bénéfice de faire valoir vos droits à la retraite, que j'avais réservé d'abord par un sentiment de bienveillance. Je regrette d'avoir à constater que vous ne le méritiez guère, puisque vous l'avez méconnue.

Veuillez agréer, etc.

Le sénateur, maire de Lille,
Signé: JULES DUTILLEUL.

Voici le texte de l'arrêté annexé :

Le Sénateur, Maire de Lille,

Vu la loi du 18 juillet 1837, art. 12; l'ordonnance du 2 juillet 1839: notre arrêté du 15 avril 1880; la lettre de M. Paeile, en date du 16 dudit mois; arrête: Art. 1er. — Notre arrêté du 15 de ce mois admettant M. Paeile, bibliothécaire-archiviste de la ville de Lille, à faire valoir ses droits à la retraite, est rapporté. Art. 2. — M. Paeile est destitué de ses fonctions de bibliothécaire-archiviste.

—

Les sous-officiers d'infanterie dont les noms suivent sont proposés pour le grade de sous-lieutenant :

MM. Taffin de Givenchy, du 43e de ligne, Bétrancourt, du 33e; Desroziers, du 8e; Poivret, du 127e; Chavet-Noir, du 127e; Peroux, du 16e chasseurs; Früh, du 1er de ligne ; de Beaumont, du 8e; Cheneau, du 33e; Richer, du 127e; Dutrieux, du 43e; Dhaussy, du 73e; Roux et Daguzon, du 1er; Tourtay, du 43e.

—

Nous avons relaté, il y a un mois environ les bruits persistants qui couraient à Mons-en-Barœul contre la fille d'un cultivateur que la rumeur publique accusait d'avoir tué et fait disparaître un enfant nouveau né, fruit de relations qu'elle avait eues avec l'un de ses garçons de ferme.

A la suite d'une longue enquête, MM. Gand, juge d'instruction, et Boyer-Chamart, substitut du procureur de la République, accompagnés de M. Maillart, commissaire de police du 8e arrondissement, se sont rendus mercredi à Mons-en-Barœul et ont procédé à l'arrestation de la fille L..., âgée de 19 ans.

Dans un interrogatoire qu'elle a subi à la maison d'arrêt de Lille où elle a été écrouée, la fille L...nie énergiquement avoir mis au monde un enfant né à terme.

Plusieurs témoins ont été entendus hier par le juge d'instruction. La fille L... a été confrontée avec l'un d'eux, ancien domestique de la ferme, qui prétend avoir vu enterrer l'enfant nuitamment. Il accuse, en outre, plusieurs personnes de la famille L... de s'être rendues les complices de ce crime.

Dans la journée d'hier, des fouilles ont été pratiquées dans divers endroits de l'habitation, dans les fosses d'aisance et le terrain attenant à la ferme, désigné par ce témoin. — Ces recherches n'ont abouti à aucun résultat.

L'enquête se poursuit activement.

—

Un duel a eu lieu, vendredi matin, à la frontière belge, entre M. le contre-amiral Grasset et le capitaine de vaisseau Lagougine.

La cause de cette rencontre serait une discussion dans le service, qui aurait eu lieu, il y a un an, entre les adversaires.

On ignore le résultat de la rencontre.

—

— DOUAI. — MM. Quet et Manuel, inspecteurs généraux de l'Université, sont arrivés à Douai jeudi dans l'après-midi, et ils ont immédiatement commencé l'inspection du lycée.

DOUAI. — Dans son dernier numéro l'*Ami du Peuple*, de Douai, parlant des protestations épiscopales, dit :

« .... La prose distillée par la houlette de nos pasteurs... »

Cela rappelle ces fameuses forêts vierges de l'Amérique dans lesquelles « la main de l'homme n'avait jamais mis le pied. »

— CALAIS. — Le sieur B. Phidias, tisseur à Calais, vient d'être arrêté. On le soupçonne d'assassinat sur la personne d'Hippolyte Trudin, garde des fortifications, qui a disparu de son domicile depuis le 2 avril. Phidias, tout en niant énergiquement le crime, reconnaît avoir passé la soirée du 2, avec Trudin et avoir enlevé à ce dernier une somme de 70 fr.

— MONTREUIL. — Mlle Anna Carpentier, de Montreuil, en religion sœur *Marie de l'Annonciation*, dont le brevet avait été brûlé à Paris en 1871, vient de se présenter à de nouveaux examens, et a été reçue la première avec félicitations du jury.

— HORDAIN. — Il y a quelques jours des enfants de la commune d'Hordain, tout en jouant auprès d'un grand mont de sable de briqueterie, creusèrent au millieu du tas un trou profond qu'ils laissèrent ouvert au moment de leur départ, vers midi.

Un seul enfant était resté, c'était un petit briquetier de 9 ans, qui continua à s'amuser seul, Il descendit dans le trou, où sans nul doute, un éboulement survint et l'ensevelit. Son oncle, briquetier belge, ne le voyant ni à l'heure du repas, ni à l'heure du travail, le fit chercher dans les environs.

Il ne savait que penser de cette disparition subite, lorsque, lundi matin, en chargeant une voiture de sable des ouvriers mirent à découvert le cadavre de l'enfant.

Le père du jeune briquetier était arrivé la veille pour continuer les recherches faites depuis quatre jours. Qu'on juge sa douleur à de la vue de son fils mort asphyxié dans le sable.

— DUNKERQUE. — On s'entretient beaucoup du fait suivant, qui est arrivé il y a quelques semaines, et qui prouve la valeur des nouveaux fonctionnaires.

Un juge suppléant au tribunal civil vient de se marier : il devait 9 francs pour contributions. Pendant son voyage de noces, — il lui était bien permis d'oublier cette petite dette en pareille occurence ! — le percepteur envoya à son domicile les avertissements réglementaires; puis, voyant que les 9 francs n'étaient pas versés à sa caisse, et ignorant sans doute l'absence du